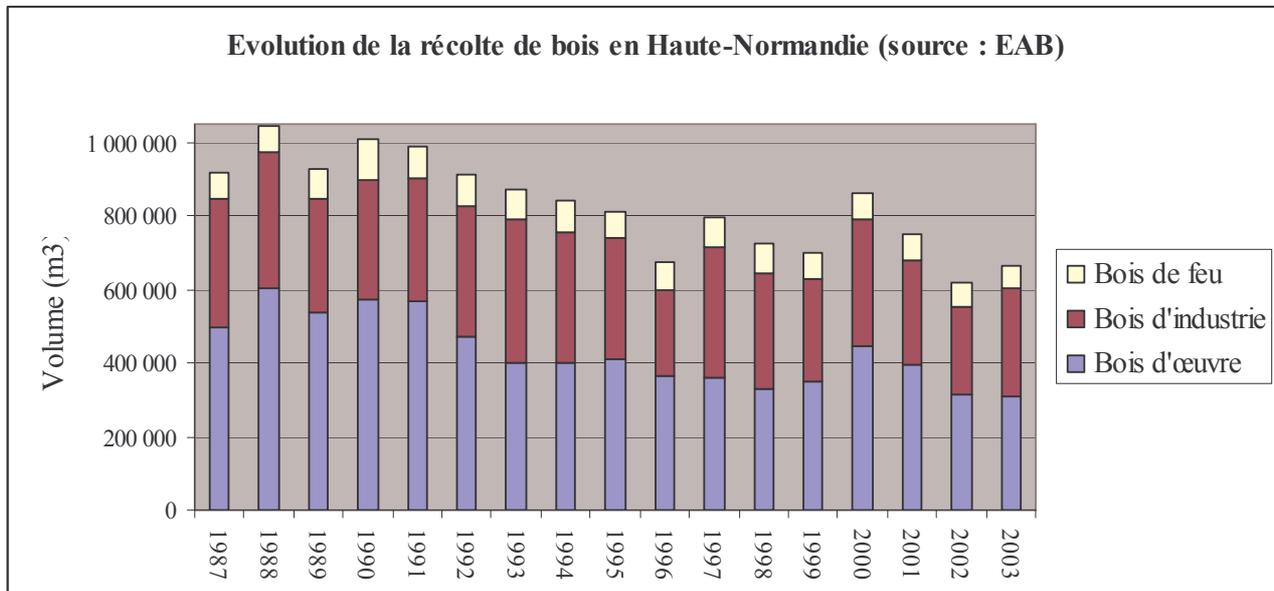


I.4 – LES DEBOUCHES DE LA PRODUCTION DES FORETS HAUT-NORMANDES

I.4.a – Quelques chiffres pour la région

Selon l'enquête annuelle de branche, l'évolution de la récolte de bois en Haute-Normandie est la suivante :

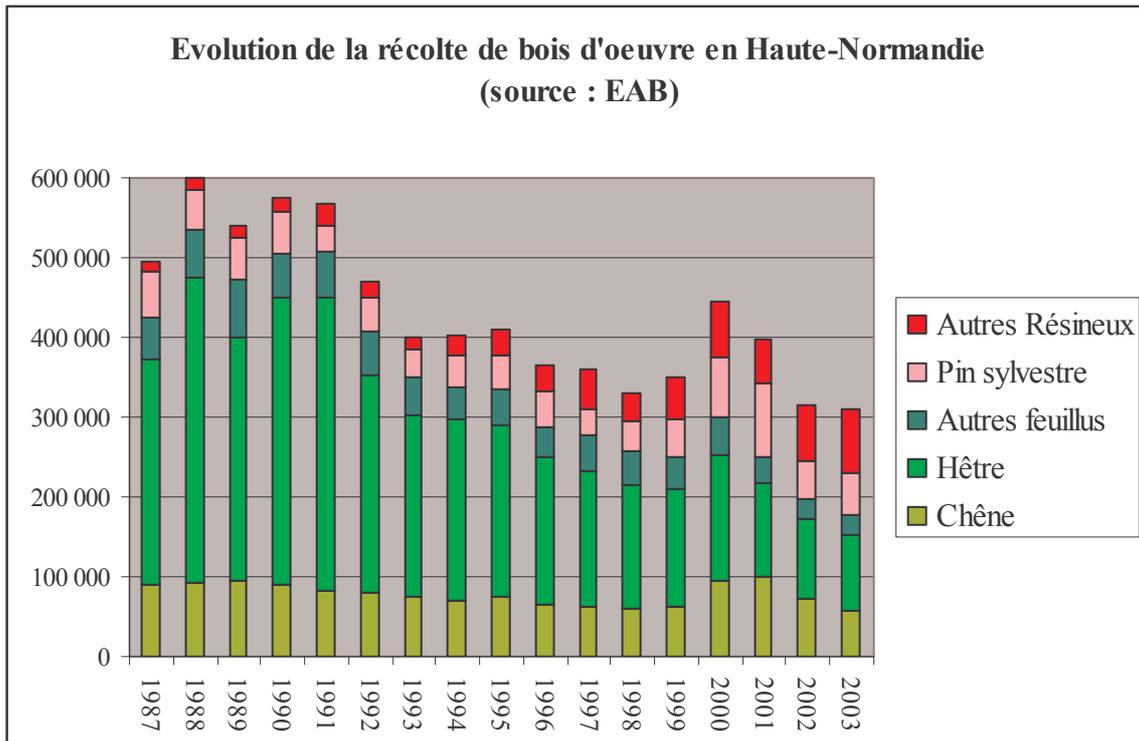


Après une phase de croissance régulière de la récolte, qui est passée de 680 000 m³ en 1978 à un maximum de plus d'un million de m³ atteint de 1988 à 1991, la **production récoltée s'est stabilisée** depuis, même si les années après tempête sont synonymes de récolte plus élevée (1988, 1990, 1991, 2000). Le volume total récolté a diminué depuis 1991 à un rythme moyen de 7% par an, ce qui est nettement supérieur à la baisse observée au niveau national. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce recul :

- la phase 1989-1991 a correspondu à une période de récolte atypique liée à une conjoncture particulièrement attractive, notamment pour le hêtre. Cette essence ayant souffert d'un vieillissement excessif, a connu des problèmes sanitaires et des chablis importants. L'effort de rajeunissement et les coupes de produits exceptionnels ont conduit momentanément à une récolte supérieure de 15 % à l'accroissement, avant de retrouver, à partir de 1993, un niveau plus proche de l'équilibre.
- le ralentissement général de l'activité du secteur bois depuis 1992 et la stagnation des cours qui en a résulté, a conduit les producteurs forestiers à réduire ou différer leurs offres en bois parallèlement à leurs efforts d'investissement
- le marché du bois de trituration particulièrement lié à la conjoncture mondiale a subi de nombreux à-coups défavorables ces dernières années.

Cette diminution progressive de la récolte au fil des années et l'augmentation de l'accroissement courant annuel entre 1975 et 2003 concluent à une **certaine capitalisation des bois sur pied, surtout du fait de la forêt privée**. Néanmoins, la qualité moyenne des bois sur pied baisse. Le CRPF de Normandie a donc décidé d'accentuer les démarches d'accompagnement des propriétaires forestiers.

Le **bois d'œuvre** récolté est essentiellement feuillu : les résineux ne représentent que 21 % du bois d'œuvre commercialisé (contre 60% au niveau national).

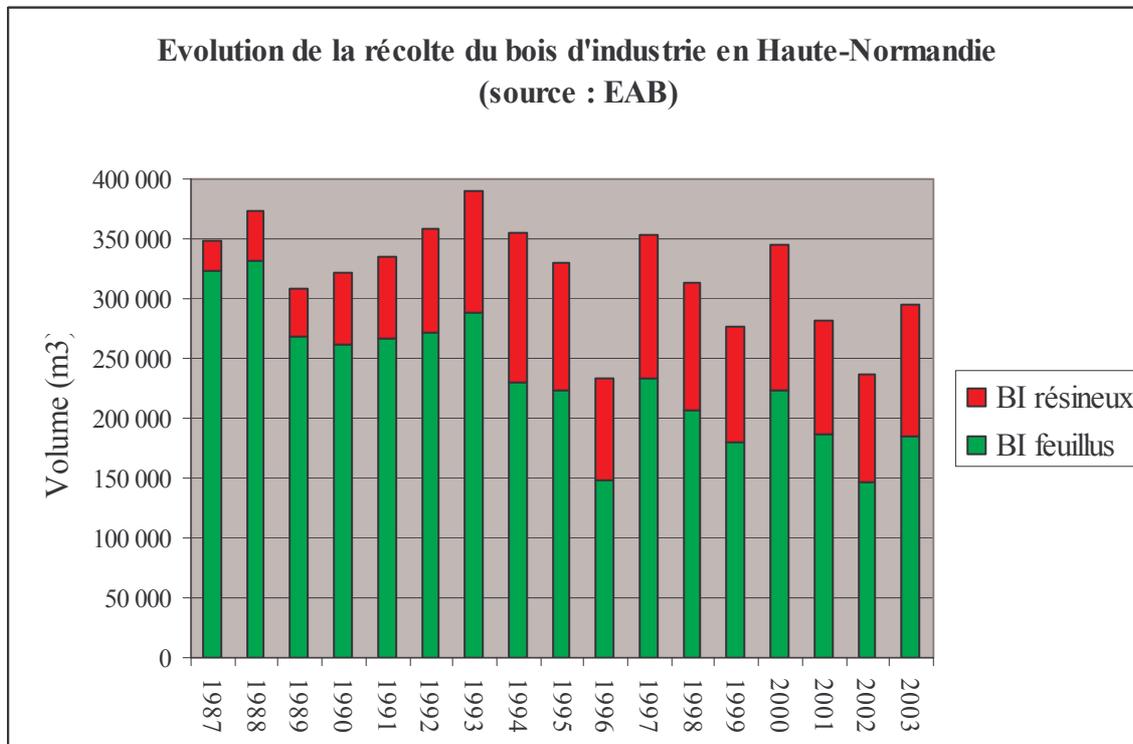


Le hêtre est de loin la première essence régionale, même si la tendance diminue fortement depuis quelques années. Le hêtre a souffert d'un fort vieillissement, sanctionné par des problèmes sanitaires puis par des chablis, notamment dans les années 80-90. L'effort de rajeunissement et les coupes de produits exceptionnels ont conduit à une récolte forte pendant cette période, notamment du fait de la forêt publique. La récolte a été jusqu'à 15 % supérieure à la production, tout confondu. Aujourd'hui, la récolte est fortement inférieure à la production, symptôme d'un retour à la capitalisation.

Le chêne est longtemps resté la deuxième essence régionale, avant de se faire dépasser par les résineux, constitués essentiellement de Douglas arrivés à maturité. Sa récolte a augmenté en 2000 et 2001, du fait de la tempête de décembre 99. Depuis, elle a continué à diminuer, symptôme également d'une capitalisation.

Les résineux ont une récolte qui augmente d'année en année, avec un pic en 2000 et 2001, du fait de l'effet tempête. Ils sont pour une grande part issus de plantations réalisées à partir des années 1950-1960. La récolte a augmenté avec l'arrivée progressive à maturité des peuplements. 70 % de l'accroissement est récolté, tout confondu. On est encore en phase de capitalisation.

Le **bois d'industrie** constitue une part du volume récolté, ce qui traduit à la fois la structure des peuplements forestiers régionaux (taillis sous futaie et jeunes plantations) et la demande des industries locales en bois de trituration (fabrication de pâte à papier et de panneaux).

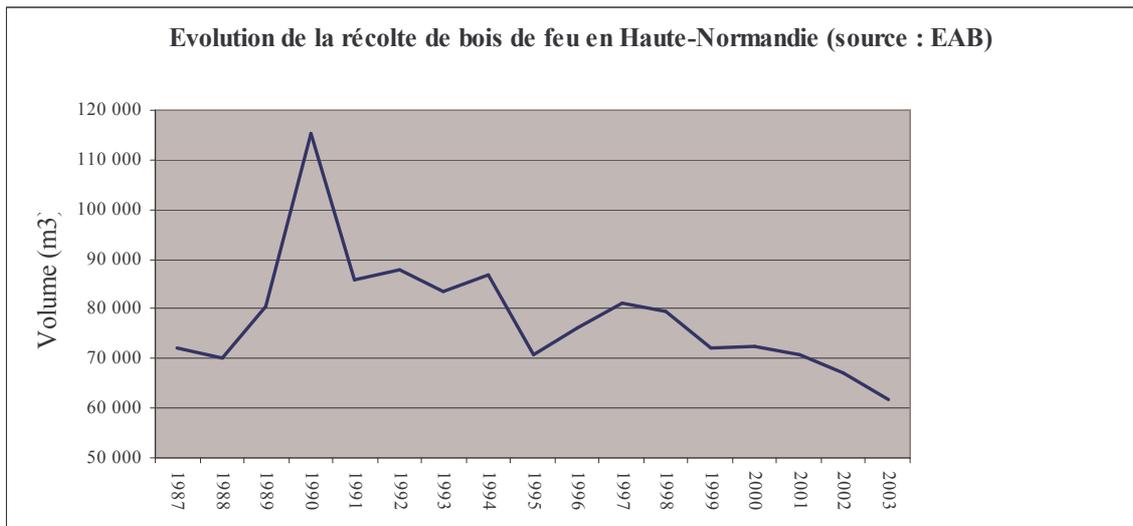


Néanmoins, de plus en plus d'industries papetières fabriquent du papier recyclé. En Haute-Normandie, seule une entreprise (M-Real à Alizay) utilise encore du bois. L'industrie des panneaux se tourne aussi dans le recyclage (notamment de palettes). Une importante entreprise de fabrication de panneaux de particules (ISOROY, St Pierre sur Dives en Basse-Normandie) a fermé en 2002. Les 170 000 tonnes de produits connexes issus des scieries normandes sont alors venus concurrencer le bois de trituration pour l'approvisionnement des usines de panneaux (ex. : Linex à Allouville -Bellefosse).

Pour les bois des premières éclaircies, les débouchés sont donc limités.

A noter, également, même si les retombées économiques sont encore incertaines, une certaine dynamique en Normandie de **la filière bois - énergie** naissante. Elle pourrait consommer à l'avenir, non plus seulement les produits connexes de scieries, mais aussi des plaquettes forestières issues du broyage de bois de première éclaircie de faible qualité, des houppiers... Le ministère de l'industrie a ainsi retenu le projet de création d'une centrale de production d'électricité pour l'usine de la Chapelle d'Arblay, près de Rouen : celle-ci consommera 150 000 tonnes de biomasse par an. Pour les propriétaires forestiers, c'est un nouveau débouché pour des produits difficilement valorisables aujourd'hui, mais l'organisation, en amont, d'un circuit d'approvisionnement fiable et pérenne reste l'enjeu majeur pour l'essor de cette filière bois - énergie.

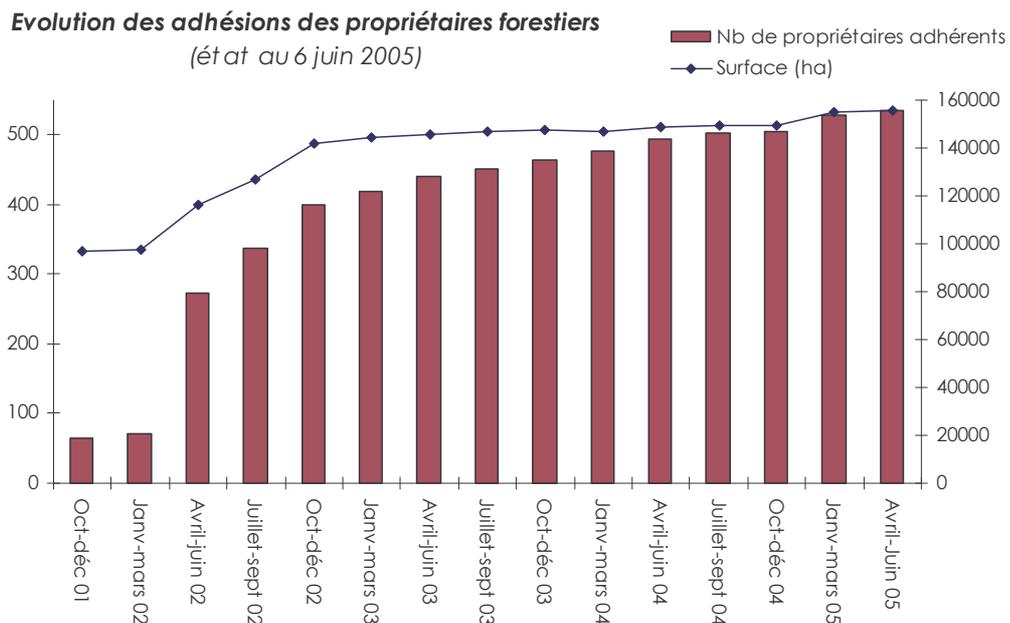
L'évolution de la récolte de **bois de feu** déclarée est la suivante :



Mais ces chiffres sous-estiment largement la quantité à usage domestique et ceux cédés à titre gratuit, difficilement quantifiables.

1.4.b -Des paramètres à prendre en compte désormais : la demande en bois certifié et le développement de nouveaux marchés.

L'évolution de la surface forestière certifiée en Normandie et du nombre d'adhésions, forêts privées et publiques de Haute et Basse-Normandie confondues, est la suivante, (source : PEFC Normandie) :



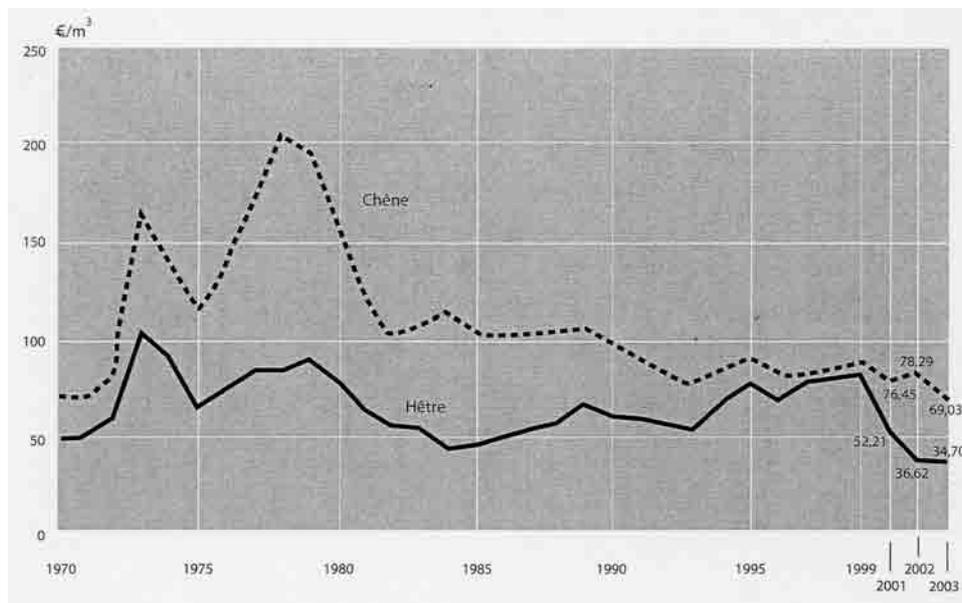
Cette stagnation des adhésions, particulièrement marquée en Normandie mais que l'on peut aussi observer dans le reste de la France, est d'autant plus gênante que les grands distributeurs (Leroy Merlin, Castorama...) et les papetiers demandent de plus en plus des bois certifiés et proposent déjà des produits PEFC. Si la France n'est pas en mesure de produire du bois certifié en quantité suffisante, ils en importeront d'autres pays (notamment du nord de l'Europe).

Localement, la demande en bois certifié actuellement concerne essentiellement la **trituration** (pour l'usine de fabrication de panneaux Linex et la papeterie M-Real, toutes deux situées en Haute-Normandie), mais il est probable qu'à l'image d'autres régions, la demande se développe pour d'autres produits. Il est donc plus que nécessaire que les propriétaires forestiers **adhèrent massivement** à la certification forestière PEFC, pour **prévenir les problèmes d'approvisionnement des transformateurs locaux** qui se tourneraient alors vers l'extérieur pour couvrir leurs besoins en bois certifié.

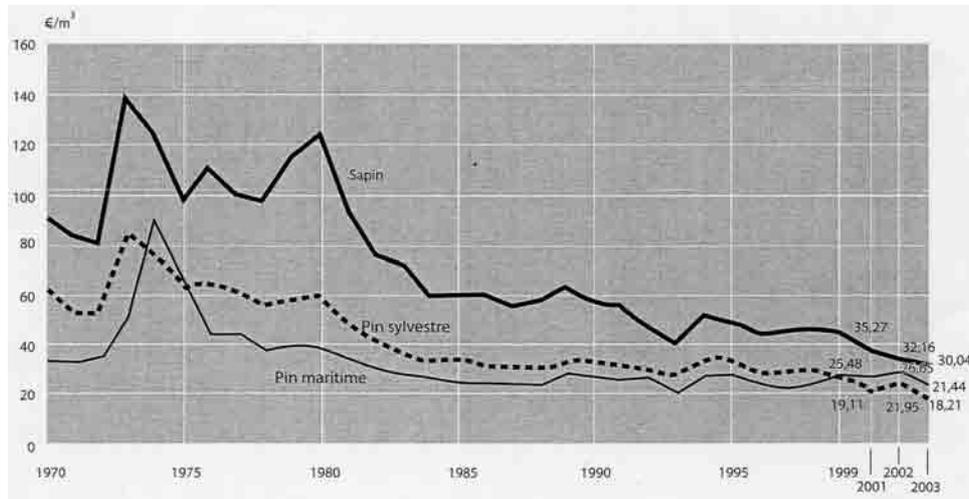
Il est à noter que les marchés du bois dans la construction et pour le bois énergie sont en développement.

1.4.c – Quelques éléments d'information sur l'évolution des cours des bois

Pour mémoire, ci-dessous deux graphiques (source : Revue forestière française, 2004) donnant l'évolution des prix moyens pour quelques essences feuillues et résineuses en France. Ces chiffres sont issus de l'analyse des résultats des ventes de l'ONF (les statistiques des ventes en forêt privée étant très difficiles à établir), quels que soient la qualité, le volume unitaire des arbres, etc. Ils indiquent donc **une tendance très générale**.



Evolution du prix moyen des feuillus sur pied (en euros constants)



Evolution du prix moyen des résineux sur pied (en euros constants)

I.4.d – Conséquences sur les orientations à donner pour une gestion durable des forêts privées de Haute-Normandie

Compte tenu du faible niveau actuel de récolte par rapport à la production biologique en forêt (estimée à 1 408 515 m³ d'après les données de l'IFN 2002-2003) et prenant en compte que tout l'accroissement de la ressource n'est pas totalement mobilisable, les ORF de Haute-Normandie préconisaient en 1999 un objectif de récolte pour le court terme (2005) de 880 000 m³ par an. Actuellement, la Haute-Normandie est largement en deçà de la cible annoncée.

En conséquence, l'objectif du schéma régional de gestion sylvicole **est de dynamiser la mobilisation des bois en maximisant la production de bois d'œuvre par rapport au bois d'industrie par :**

- l'encouragement au renouvellement des peuplements feuillus vieillissants ;
- l'augmentation du rythme de transformation des TSF appauvris ou taillis simples en futaie ;
- le développement de la pratique des éclaircies intensives dans les jeunes peuplements feuillus ;
- l'accélération du rythme des premières éclaircies dans les plantations résineuses qui arrivent progressivement en phase de production (17 591 ha de plantations résineuses de moins de 40 ans en Haute-Normandie en 2002-2003 d'après l'IFN).